

DIAGNOSTIC GLOBAL ET DEFINITION DU PROGRAMME D'INVESTIGATION

COB Ormoy

1.	Contexte	4
2.	Méthodologie	5
3.	Contexte environnemental.....	5
3.1.	Périmètres réglementaires et d'inventaires.....	5
3.1.1.	périmètres réglementaires	5
3.1.2.	Périmètres d'inventaires	7
3.2.	Enjeu « zones humides »	8
3.3.	Enjeu paysager.....	9
4.	Pré-diagnostic écologique	10
5.	Recommandations.....	23
5.1.	Recommandations pour l'installation de d'hibernacula après travaux	23
5.2.	Mesures préventives pour éviter la création ou la dégradation involontaire de milieux humides temporaires durant l'interchantier et la gestion des eaux pluviales	24
5.3.	Précautions pour limiter l'installation d'espèces exotiques envahissantes pendant l'interchantiers	26
5.4.	Précautions pour empêcher l'accès au chantier du public.....	27
5.5.	Pour conclure	28

Indice	Date de transmission	Rédigé par	Validé par	Description
A	30 octobre 2025	A. Addoun et G. Plancke	G. Plancke	Version initiale
B	15 décembre 2025	G. Plancke	G. Plancke	Version consolidée
Version validée : Indice ____ validée le ____/____/ 2025				

Table des figures

Figure 1: Localisation du site au regard de la photographie aérienne ©CDC Biodiversité.....	4
Figure 2 : Localisation du site au regard de la cartographie IGN ©CDC Biodiversité	4
Figure 3: Localisation du site au regard des zonages réglementaires ©CDC Biodiversité.....	7
Figure 4: Localisation du site au regard des zonages d'inventaires ©CDC Biodiversité.....	8
Figure 5: Localisation du site au regard de l'enveloppe d'alerte zones humides de la DRIEAT©CDC Biodiversité.....	9
Figure 6: Cartographie des habitats recensés en 2025 ©CDC Biodiversité	10
Figure 7: Stade de développement de la typhaie en 2021 ©CDC Biodiversité.....	11
Figure 8: Stade de développement de la typhaie en 2025 ©CDC Biodiversité.....	11
Figure 9: Stade de développement de la haie en 2021 ©CDC Biodiversité	12
Figure 10: Stade de développement de la haie en 2025 ©CDC Biodiversité.....	12
Figure 11: Stade de développement des zones de jardin abandonnées en 2021 ©CDC Biodiversité.....	13
Figure 12 : Stade de développement des zones de jardin abandonnées en 2025 ©CDC Biodiversité.....	14
Figure 13: Photographie du bâtiment principal ©CDC Biodiversité	15
Figure 14: Photographies des enrobées ©CDC Biodiversité	15
Figure 15: Photographie de la stagnation d'eau permettant le développement de la Typhaie ©CDC Biodiversité.....	16
Figure 16: Stade de développement de la bordure Ouest du site en 2021 ©CDC Biodiversité.....	16
Figure 17: Stade de développement de la bordure Ouest du site en 2025 ©CDC Biodiversité.....	17
Figure 18: Stade de développement de la bordure Nord en 2021 ©CDC Biodiversité.....	17
Figure 19: Stade de développement de la bordure Nord en 2025 ©CDC Biodiversité.....	18
Figure 20 : Stade de développement de la bordure Sud en 2021 ©CDC Biodiversité	19
Figure 21: Stade de développement de la bordure Sud en 2025 ©CDC Biodiversité	19
Figure 22 : Vergerette du Canada (Erigeron canadensis).....	20
Figure 23: Buddleia de David (Buddleja davidii)	20
Figure 24: Raisin d'Amérique (Phytolacca americana).....	20
Figure 25 : Pois vivace (Lathyrus latifolius).....	20
Figure 26: Ailante glanduleux (Ailanthus altissima) - Source : vdberk.co.uk	21
Figure 27: Epilobe ciliée (Epilobium ciliatum) - Source : invasive.org	21
Figure 28: Laurier-cerise (Prunus laurocerasus) - Source : invasive.org	21
Figure 29: Sureau yèble (Sambucus yebulus) - Source : biodiversite.parc-naturel-pilat.fr.....	21
Figure 30: Séneçon du cap (Senecio inaequidens) - Source : infoflora.ch.....	22
Figure 31. Cartographie des espèces végétales envahissantes et exotiques envahissantes recensées sur le site ©CDC Biodiversité.....	22

1. Contexte

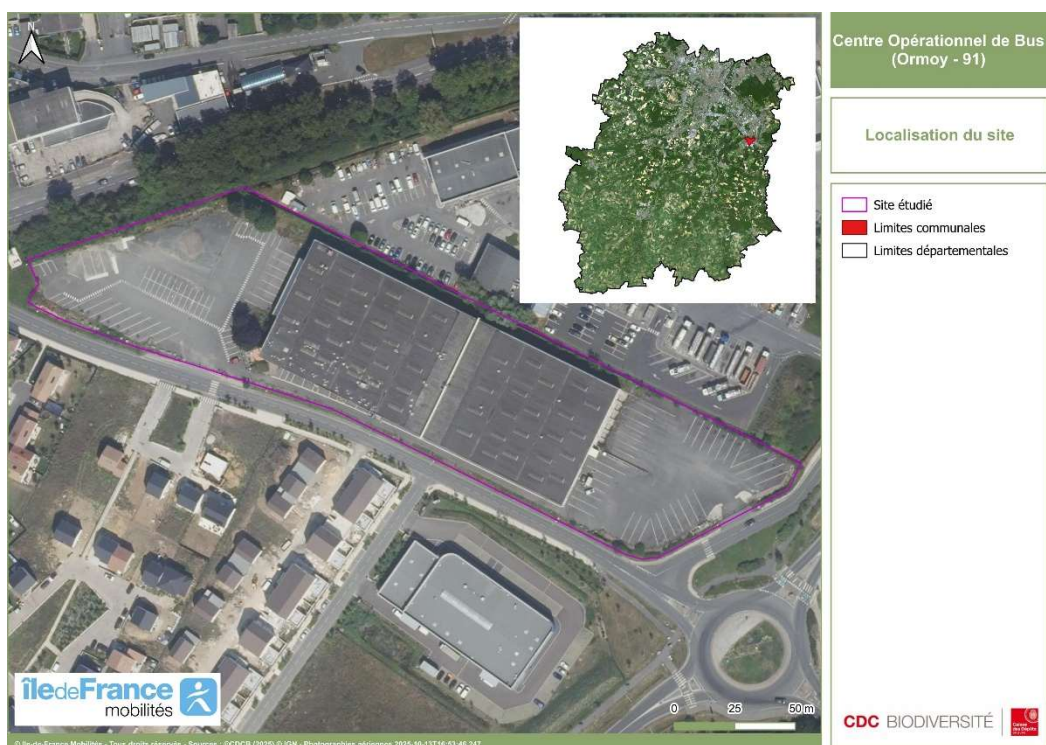


Figure 1: Localisation du site au regard de la photographie aérienne ©CDC Biodiversité

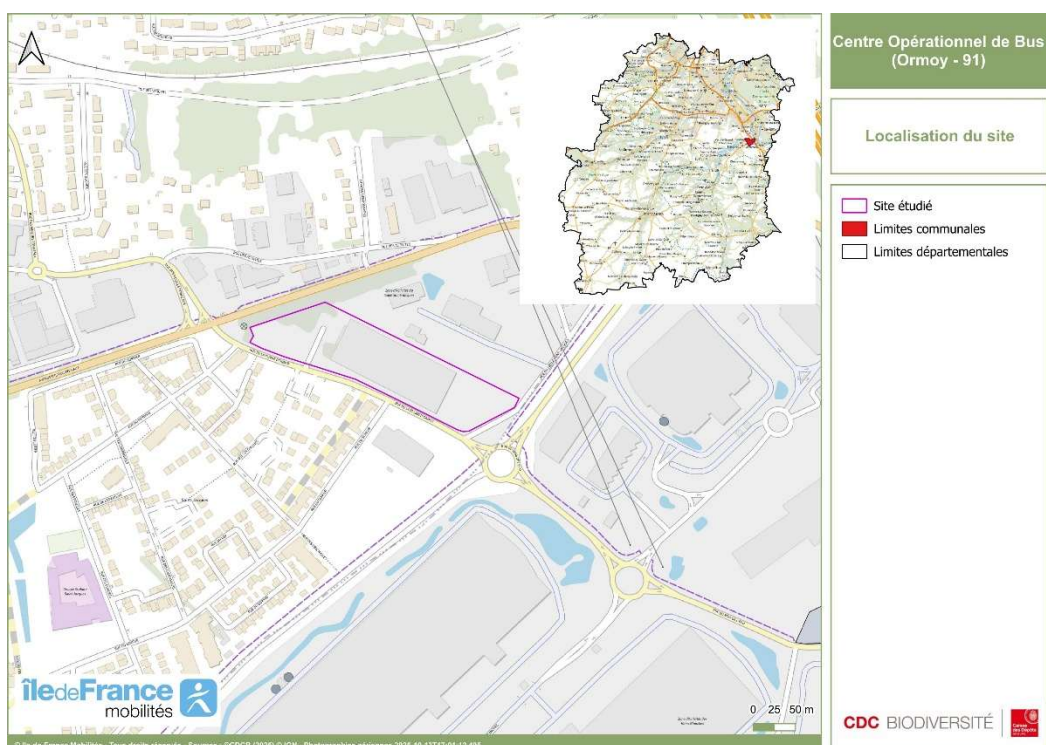


Figure 2 : Localisation du site au regard de la cartographie IGN ©CDC Biodiversité

Dans le cadre du projet de création d'un Centre Opérationnel de Bus à Ormoy (91), Ile-de-France Mobilités souhaitait missionner CDC Biodiversité pour définir le programme d'investigation, via la réalisation d'un pré-diagnostic de terrain sur 1 jour et la rédaction du présent document, constituant le rapport associé.

Cette prestation intervient à la suite d'une première mission réalisée par CDC Biodiversité en 2021. Elle constitue ainsi une mise à jour des informations précédemment relevées.

2. Méthodologie

Pour réaliser cette prestation, une écologue de CDC Biodiversité s'est rendue sur le site pendant une journée afin de relever la végétation, ainsi que les espèces faunistiques rencontrées. Ce pré-diagnostic de terrain permettra ensuite de qualifier les habitats en place et l'enjeu qu'ils peuvent représenter, aussi bien pour la faune que pour la flore.

Il convient de préciser que la recherche bibliographique fait l'objet d'une autre prestation qui n'a pas été commandée à l'occasion de cette mission, CDC Biodiversité a donc uniquement consulté les données essentielles à la compréhension du contexte environnemental et qui permettront de spécifier si certaines procédures sont nécessaires à intégrer.

3. Contexte environnemental

3.1. Périmètres réglementaires et d'inventaires

3.1.1. PERIMETRES REGLEMENTAIRES

Le site est inscrit en limite nord de la Réserve de biosphère de Fontainebleau et Gâtinais. « Reconnue depuis 1998, la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais fait partie du réseau mondial des réserves de Biosphère de l'UNESCO. C'est la seule Réserve de Biosphère en région Île-de-France ». ([La Biosphère Fontainebleau & Gâtinais - Découvrir - Réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais](#)) Environ 46 000 ha correspond à la zone centrale ou zone cœur de la réserve, qui est une zone strictement protégée qui contribue à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique.

Dans un rayon de 5 km autour du site se trouve d'autres zonages réglementaires dont :

- Deux sites de l'inventaire national du patrimoine géologique

Les sites de l'inventaire du patrimoine géologique peuvent inclure des éléments comme des formations géologiques rares, des paysages modelés par des phénomènes géologiques et des indices d'événements géologiques passés. Au regard des distances séparant le site des deux sites INPG, il est considéré ici que le projet n'aura pas d'incidences sur la conservation desdits sites.

■ Le site **du Marais de Fontenay-le-Vicomte** correspondant à un **Arrêté préfectoral de protection de biotope**

« Les Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APB) et des habitats naturels (APHN) sont des outils à disposition des préfets pour la préservation de la biodiversité. Ces arrêtés permettent d'encadrer ou d'interdire des activités humaines menaçant l'équilibre écologique sur des secteurs à forts enjeux » ([Les arrêtés de protection de biotope \(APB\) et des habitats naturels \(APHN\) : une protection forte de la biodiversité en Île-de-France | DRIEAT Île-de-France](#)). Au regard des distances séparant le site du site APPB, il est considéré ici que le projet n'aura pas d'incidences sur sa conservation.

■ Le **Parc naturel régional du Gâtinais français**

« Si un parc naturel national est un territoire où la biodiversité est strictement protégée des activités humaines, un parc naturel régional combine les 2 : c'est un vaste espace où non seulement la nature est reine mais où il y a aussi des communes avec leur histoire, leur patrimoine, leurs habitants et leur activité économique et touristique. L'Île-de-France compte 4 Parcs naturels régionaux (un ensemble de plus de 2.700 km², qui représente 20% du territoire régional et où vivent plus de 450.000 Franciliens) » ([Les Parcs naturels régionaux d'Île-de-France, terrains d'action de la Région | Région Île-de-France](#)). Au regard des distances séparant le site du PNR, il est considéré ici que le projet n'aura pas d'incidences sur sa conservation.

Enfin, le réseau **Natura 2000**, qui vise à protéger la biodiversité à l'échelle européenne, comprend deux types de sites : les **SIC (Sites d'Intérêt Communautaire)** et les **ZPS (Zones de Protection Spéciale)**, qui concernent respectivement les habitats et les oiseaux. Ainsi, le site étudié est situé à moins de 5 km de :

- Un **Site d'intérêt communautaire (N2000)** : Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne
- Une **Zone de protection spéciale (N2000)** : Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte

Au regard des distances séparant le site du site Natura 2000, il est considéré ici que le projet n'aura pas d'incidences sur sa conservation.

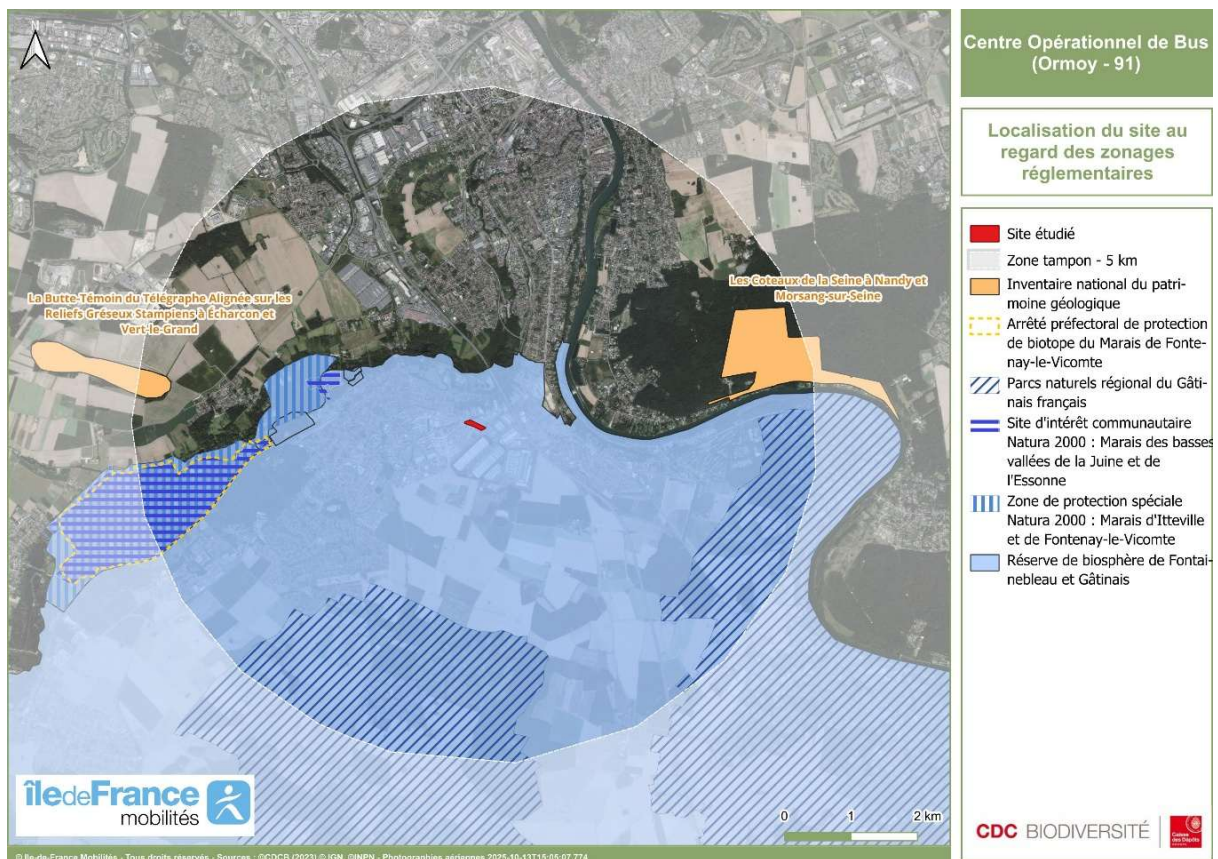


Figure 3: Localisation du site au regard des zonages réglementaires ©CDC Biodiversité

3.1.2. PERIMETRES D'INVENTAIRES

Une ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) est une zone géographique reconnue pour sa richesse en biodiversité. Elle peut être terrestre ou marine et est identifiée en fonction de la présence d'espèces ou d'habitats rares, protégés ou remarquables. Les ZNIEFF sont classées en deux catégories : les ZNIEFF de type 1, pour des sites particulièrement sensibles, et les ZNIEFF de type 2, pour des zones plus vastes mais toujours écologiquement importantes. Bien que ces zones ne soient pas des espaces protégés au sens strict, leur identification permet de mieux gérer et préserver la biodiversité.

Le site n'est concerné par aucun zonage d'inventaires. En revanche, dans un rayon de 5 km autour du site, on retrouve 9 ZNIEFF de type 1 et 4 ZNIEFF de type 2. Au regard des distances séparant le site des diverses ZNIEFF, il est considéré ici que le projet n'aura pas d'incidences sur leur conservation.

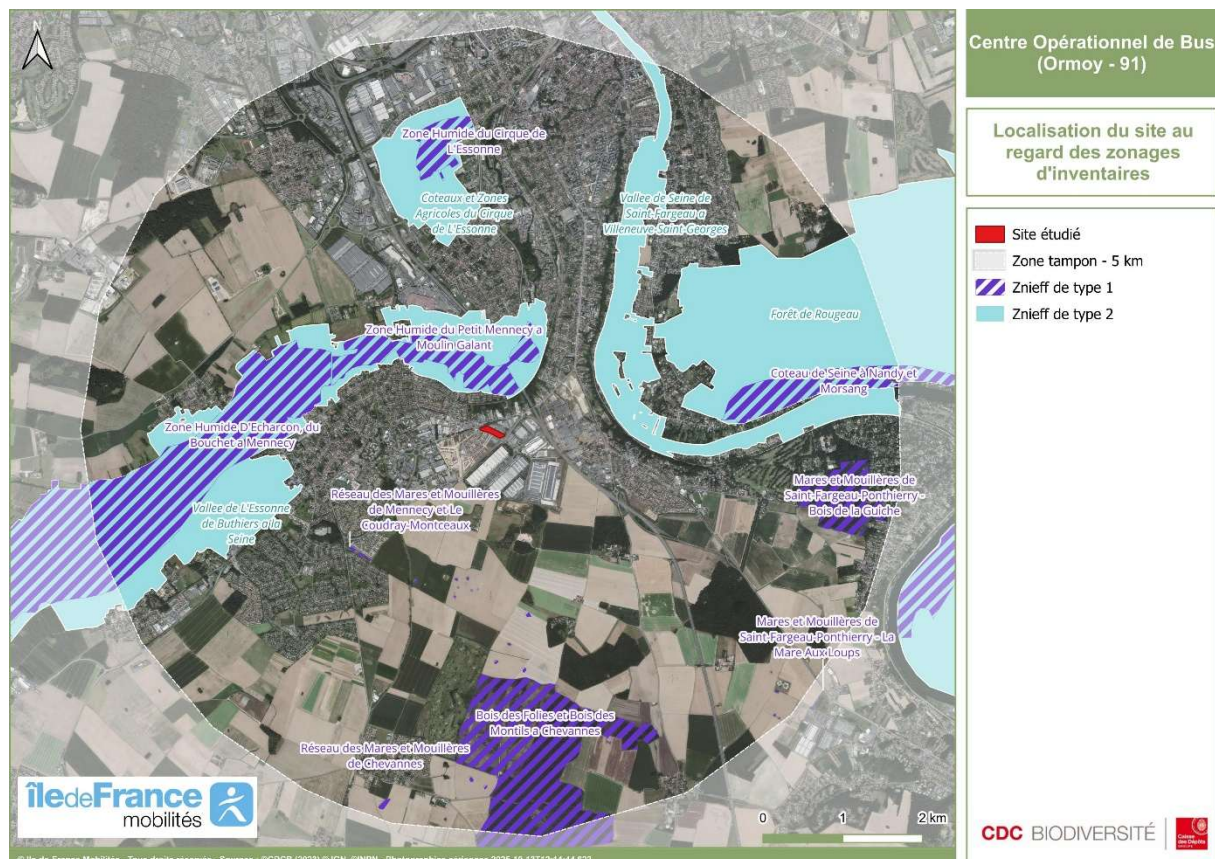


Figure 4: Localisation du site au regard des zonages d'inventaires ©CDC Biodiversité

3.2. Enjeu « zones humides »

« Pour faciliter la préservation des zones humides et leur intégration dans les politiques de l'eau, de la biodiversité et de l'aménagement du territoire à l'échelle de l'Île-de-France, la DRIEAT met à disposition depuis 2010 la cartographie des enveloppes d'alerte zones humides potentielles qui partitionne la région en plusieurs classes selon la probabilité de présence de zones humides. Pour ce faire, un ensemble de données ont été croisées, hiérarchisées et agrégées ». (*Enveloppes d'alerte des zones humides d'Île-de-France*)

Depuis 2021 il existe 4 classes dont les significations sont les suivantes :

- Classe A : Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser ;
- Classe B : Probabilité importante de zones humides, mais le caractère humide et les limites restent à vérifier et à préciser ;
- Classe C : Enveloppe en dehors des masques des 2 classes précédentes, pour laquelle soit il manque des informations, soit des données indiquent une faible probabilité de présence de zones humides ;
- Classe D : Non humides : plan d'eau et réseau hydrographique

Le site du COB Ormoy est concerné, dans son extrémité Est, par l'enveloppe d'alerte zones humides de Classe B, correspondant ainsi à une probabilité importante de zones humides dont le caractère et les limites restent à vérifier et à préciser. A ce titre, un soin tout particulier a été porté, lors de la visite de terrain, à l'identification d'espèces floristiques caractéristiques de zones humides au sens de l'Arrêté du 28 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. Les résultats de ces relevés floristiques seront présentés ci-après.

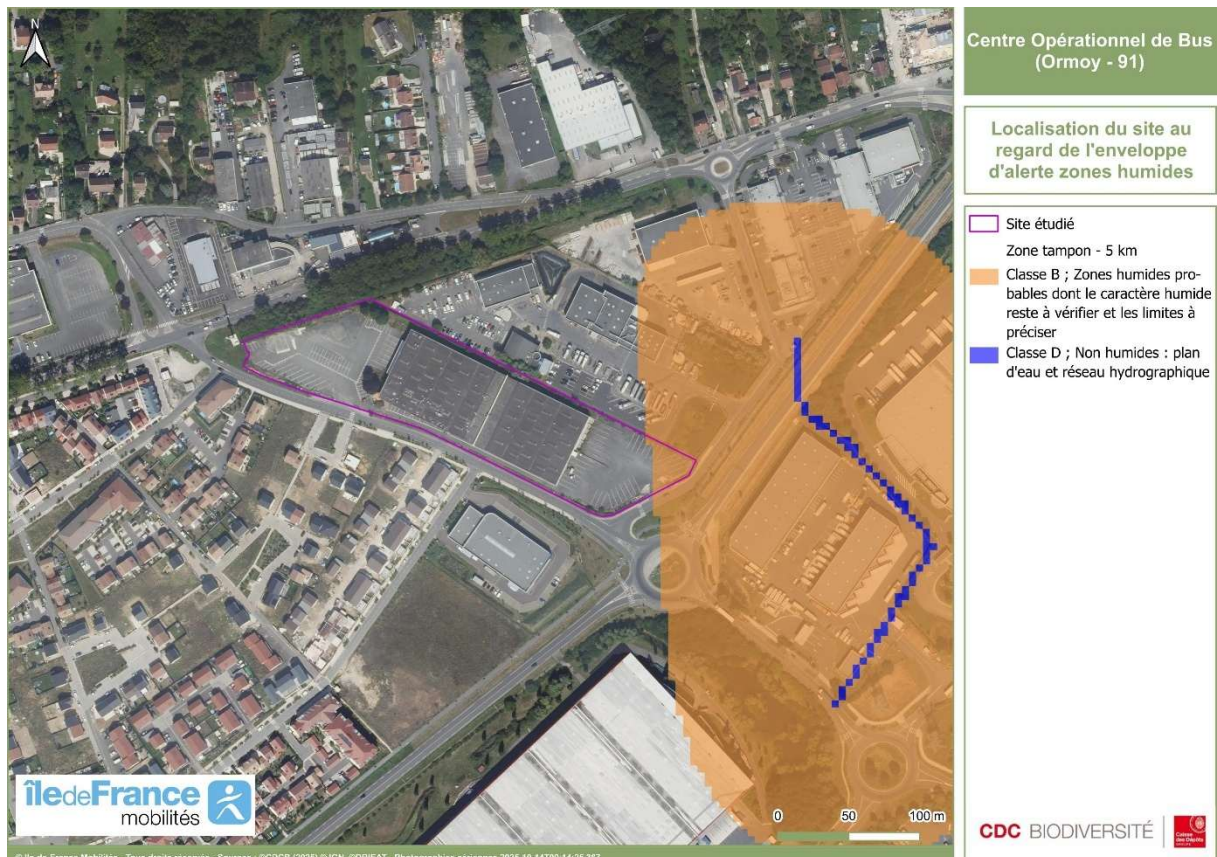
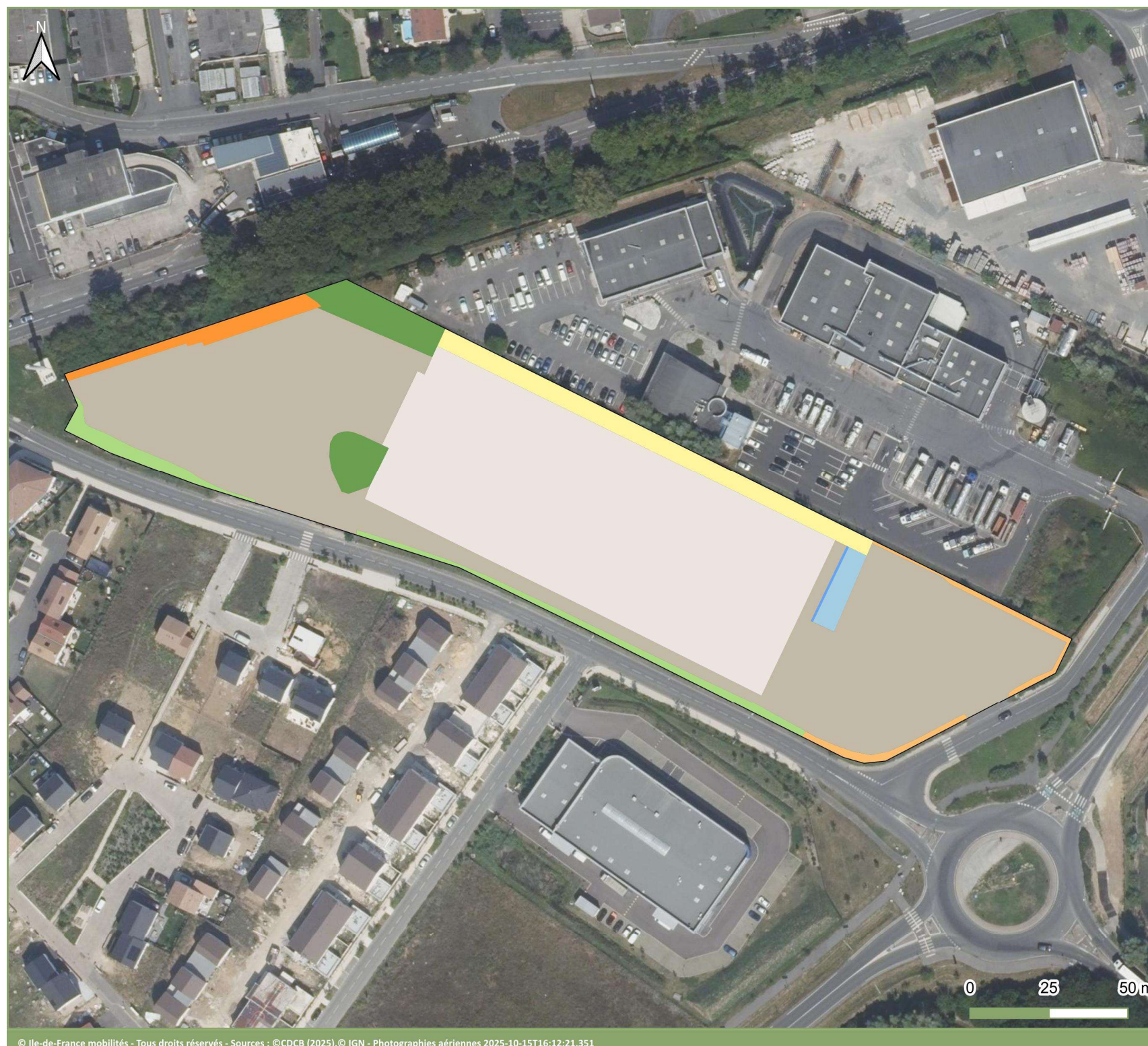


Figure 5: Localisation du site au regard de l'enveloppe d'alerte zones humides de la DRIEAT@CDC Biodiversité

3.3. Enjeu paysager

Le site n'est concerné par aucun périmètre de protection au titre des monuments historiques selon l'Atlas des patrimoines du ministère de la Culture.

4. Pré-diagnostic écologique



Centre Opérationnel de Bus
(Ormoy - 91)

Habitats recensés sur le site en
2025

- Site étudié
- D5.13 - Typhaies normalement sans eau libre
- E5.1 - Végétations herbacées anthropiques
- E5.1 X FA.4 - Végétations herbacées anthropiques X Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces
- FA.4 - Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces
- FA.4 X I2.3 - Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces X Zones de jardins abandonnées récemment
- I2.3 X E2.7 - Zones de jardins abandonnées récemment X Prairies mésiques non gérées
- J1.5 - Constructions abandonnées des villes et des villages
- J4.1 - Sites routiers, ferroviaires et autres constructions désaffectées sur des surfaces dures
- J5.3 - Eaux stagnantes très artificielles non salées

CDC BIODIVERSITÉ



Le pré-diagnostic écologique a été réalisé par les équipes de CDC Biodiversité le 09 octobre 2025. Les observations de terrain ont permis de cartographier les habitats ci-contre.

Les habitats en question sont relativement semblables à ceux observés en 2021. La nuance principale résidant dans le développement de l'habitat de Typhaie, adossé aux anciens quais de chargement Est et qui se développe dans les bouches d'évacuation des eaux pluviales.

Ci-après sont détaillées les divers habitats identifiés, leur différence notable par rapport aux observations de 2021, et, les enjeux écologiques potentiels qu'ils pourraient représenter.

Ndlr : Les espèces exotiques envahissantes seront en **couleur bleues** dans les descriptifs ci-après. Eut-égard à son comportement envahissant, le Pois vivace *Lathyrus latifolius*, sera également en bleue, bien qu'étant indigène.

Figure 6: Cartographie des habitats recensés en 2025
©CDC Biodiversité

■ D5.13 – Typhaies



En 2021, un secteur présentant une végétation humide de *Typha latifolia* avait été observé entre le parking et les anciens quais de chargement. Ces plantes poussaient principalement dans les bouches d'évacuation des eaux de pluies. Elles étaient peu nombreuses, peu développées et ne poussaient que dans des interstices. Il n'y avait, à ce stade, pas de stagnation d'eau visible.

Figure 7: Stade de développement de la typhaie en 2021 ©CDC Biodiversité



Figure 8: Stade de développement de la typhaie en 2025 ©CDC Biodiversité

Bien que l'espèce dominante soit la même qu'en 2021, ce secteur a tout de même fortement évolué. En effet, l'espèce *Typha latifolia*, caractéristique de zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 (précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement), s'est fortement développée. Il convient également de préciser que le passage de 2025 a permis d'observer une stagnation d'eau qui s'est avérée favorable à l'apparition d'autres espèces moins dominantes telles que le Phragmite *Phragmites* sp. et le Saule *Salix* sp.. Bien que ces taxons n'aient pas été déterminés jusqu'à l'espèce, la plupart d'entre elles sont tout de même caractéristiques de zones humides.

De plu, bien qu'il n'y ait pas eu d'observation d'amphibiens, des sauts dans l'eau ont été entendus dans la zone de rétention/accumulation d'eau stagnante liée au dysfonctionnement de l'évacuation des eaux sur le site. Il est précisé qu'une mare est présente en bordure immédiate du site (en dehors de l'emprise du projet au sein de l'entreprise SMF SNAVEB). A ce titre, un écologue sera mandaté par Ile-de-France mobilités (horizon à préciser en fonction des conditions météorologiques, a priori fin février/ début mars) pour vérifier la présence d'amphibiens dans la Typhaie, préalablement au débouchage de l'évacuation par une entreprise dédiée et la coupe à ras de la Typhaie, pour qu'il ne se crée pas de zone d'accumulation d'eau stagnante pour la période de reproduction.

■ FA.4 – Haies d'espèces indigènes pauvre en espèces



Figure 9: Stade de développement de la haie en 2021 ©CDC Biodiversité

En 2021, ce secteur correspondait à une mosaïque de végétations pionnières, de friches et à un fourré mésotrophile à eutrophile dont les espèces caractéristiques observées étaient :

- **En strate arbustive** : Cornouiller sanguin *Cornus sanguinea*, Ronce commune *Rubus fruticosus* et Prunier *Prunus spinosa*.
- **En strate herbacée** : **Vergerette du Canada** *Erigeron canadensis*, Carotte sauvage *Daucus carota*, Panais sauvage *Pastinaca sativa*, Picride fausse-épervière *Picris hieracioides*, Cirse commun *Cirsium vulgare*, Potentille rampante *Potentilla reptans*, Millepertuis perforé *Hypericum perforatum*, Clématite blanche *Clematis vitalba*.

Il avait également été précisé de surveiller l'évolution du **Pois vivace** *Lathyrus latifolius* qui était présent sur ce secteur. Cette espèce, bien qu'indigène, présente tout de même un caractère envahissant.



Figure 10: Stade de développement de la haie en 2025 ©CDC Biodiversité

Le passage d'octobre 2025 a permis de constater que la végétation sur ce secteur s'est assez développée depuis 2021. En effet, une partie de la végétation pionnière et de friche a évolué vers une végétation arbustive. Ce secteur correspond ainsi actuellement à une haie mais qui reste tout de même peu diversifiée. Les espèces dominantes sont le Cornouiller sanguin *Cornus sanguinea* et, probablement un Eglantier *Rosa canina*.

De manière générale, nous avons pu recenser les espèces suivantes :

- Strate arborée : Saule *Salix sp.* ;
- Strate arbustive : Cornouiller sanguin *Cornus sanguinea*, Rosa sp., Ulmus sp., Prunelier *Prunus spinosa*, Aubépine *Crataegus monogyna*, Ailante glanduleux *Ailanthus altissima*, Prunelier *Prunus spinosa*, Rosa sp., Buisson ardent *Pyracantha sp.*, Laurier-cerise *Prunus laurocerasus*
- Strate herbacée : *Senecio sp.*, Berce commune *Heracleum sphondylium*, Carotte sauvage *Daucus carota*, Géranium herbe-à-Robert *Geranium robertianum*, Tanaïsie commune *Tanacetum vulgare*, Vergerette du Canada *Erigeron canadensis*, Rubus sp., Origan commun *Origanum vulgare*, Panais sauvage *Pastinaca sativa*, Pois vivace *Lathyrus latifolia*, Saponaire officinale *Saponaria officinalis*.

■ I2.3 x E2.7 – Zones de jardins abandonnées récemment x Prairies mésiques non gérées



Figure 11: Stade de développement des zones de jardin abandonnées en 2021 ©CDC Biodiversité

En 2021, la partie nord de cette zone correspondait à une mosaïque de végétations des friches et des prairies. Par ailleurs, le long de la clôture, se retrouvait des espèces caractéristiques des fourrés mésotrophes à eutrophes.

Les espèces caractéristiques qui avaient été observées sur la zone étaient : Carotte sauvage *Daucus carota*, Dactyle aggloméré *Dactylis glomerata*, Vergerette du Canada *Erigeron canadensis*, Fromental élevé *Arrhenatherum elatius*, Brome stérile *Anisantha sterilis*, Millepertuis perforé *Hypericum perforatum*, Cirse commun *Cirsium arvense*, Tanaïsie commune *Tanacetum vulgare*.

La partie sud de cette zone correspondait quant à elle à une végétation dominée par des espèces prairiales avec ponctuellement quelques espèces caractéristiques des friches.

Les espèces caractéristiques qui avaient été observées sur la zone étaient : Dactyle aggloméré *Dactylis glomerata*, Achillée millefeuille *Achillea millefolium*, Fromental élevé *Arrhenatherum elatius*, Millepertuis perforé *Hypericum perforatum*.

Bien qu'aucune espèce patrimoniale n'eût été recensée, ce secteur présentait un intérêt écologique du fait de la présence de plantes à fleurs favorables aux pollinisateurs.

Par ailleurs, la présence de nombreux déchets avait été relevée et, par endroit, un piétinement important avait été constaté.



Figure 12 : Stade de développement des zones de jardin abandonnées en 2025 ©CDC Biodiversité

La partie nord de ce secteur ne semble pas avoir subi de changements majeurs depuis 2021. En effet, il s'agit toujours d'un secteur de prairie et jardin abandonné mais qui est désormais majoritairement dominé par la Clématite des haies *Clematis vitalba*, le Fromental élevé *Arrhenatherum elatius* et le Brome stérile *Anisantha sterilis*.

Cette végétation est également constituée des espèces suivantes :

- **Strate arborée** : Erable sycomore *Acer pseudoplatanus* (d'un diamètre entre 30 et 40 cm);
- **Strate arbustive**: [Buddleia de David](#) *Buddleja davidii*, *Rubus* sp. ;
- **Strate herbacée**: Panais sauvage *Pastinaca sativa*, Berce commune *Heracleum sphondylium*, Cardère sauvage *Dipsacus fullonum*, Picride fausse-vipérine *Helminthoteca echinoides*, *Senecio* sp., Benoite commune *Geum urbanum*, Tanaïse commune *Tanacetum vulgare*, Lierre grimpant *Hedera helix*, *Rumex* sp., Trèfle des prés *Trifolium pratense*, *Centaurea* sp., [Vergerette du Canada](#) *Erigeron canadensis*.

Le passage de 2025 a permis également de relever la présence de deux espèces d'oiseaux : *Aegithalos caudatus* (Orite à longue queue) et *Parus major* (Mésange charbonnière).

Concernant la partie sud, de la même manière que pour la partie nord, le passage en 2025 a permis de constater qu'il n'y a pas eu d'évolution majeure de la végétation. Il s'agit toujours d'une zone prairiale présentant quelques espèces arborées et arbustives.

La végétation sur cette partie sud est constituée de :

- **Strate arborée** : Erable sycomore *Acer pseudoplatanus* ;
- **Strate arbustive**: *Rubus* sp., *Rosa* sp.;
- Strate herbacée** : Berce commune *Heracleum sphondylium*, Saponaire officinale *Saponaria officinalis*, Picride fausse-vipérine *Helminthoteca echinoides*, Consoude officinale *Symphytum officinale*, Potentille rampante *Potentilla reptans*, Tanaïse commune *Tanacetum vulgare*, Lierre grimpant *Hedera helix*, Clématite des haies *Clematis vitalba*, *Trifolium* sp., *Centaurea* sp., [Vergerette du Canada](#) *Erigeron canadensis*, Dactyle aggloméré *Dactylis glomerata*, Pimprenelle *Poterium sanguisorba*, Géranium mou *Geranium molle*, *Malva* sp., Achillée millefeuille *Achillea millefolium*.

■ J1.5 – Constructions abandonnées des villes et des villages



Une zone de constructions abandonnées est accolée à certains secteurs de végétations. Il s'agit du bâtiment principal du Centre Opérationnel et donc d'un milieu artificiel et ne présentant pas de végétation ou de milieux naturels. Tous les accès sont calfeutrés et le bâtiment, en tôle, ne présente pas d'anfractuosités qui pourraient être favorables à la faune.

Figure 13: Photographie du bâtiment principal ©CDC Biodiversité

■ J4.1 – Sites routiers, ferroviaires et autres constructions désaffectées sur des surfaces dures



Figure 14: Photographies des enrobées ©CDC Biodiversité

De la même manière que l'habitat précédent, le Centre Opérationnel dispose d'une grande superficie de milieux artificiels bétonnés, correspondant à des zones d'enrobées et de parking.

Les fissures entre les dalles bétonnées laissent, néanmoins, place au développement de la [Vergerette du Canada](#) *Erigeron canadensis*. La zone est artificielle et ne présente pas de patches de végétations d'une surface suffisante pour être caractérisée comme un habitat naturel.

■ J5.3 – Eaux stagnantes très artificielles non salées



Au niveau des quais de chargement, la pente et l'occlusion des bouches d'égout a favorisé la stagnation d'eau, vraisemblablement issue des précipitations.

Il s'agit donc d'eau stagnante très probablement eutrophe reposant sur un sol artificiel. Il est néanmoins possible qu'une faible épaisseur de matière organique se soit accumulée, favorisant encore davantage l'occlusion des bouches d'égout et, permettant l'implantation de la Typhaie.

Figure 15: Photographie de la stagnation d'eau permettant le développement de la Typhaie ©CDC Biodiversité

■ FA.4 x I2.3 – Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces x Zones de jardins abandonnées récemment



Figure 16: Stade de développement de la bordure Ouest du site en 2021 ©CDC Biodiversité

En 2021, la végétation sur ce secteur était dominée par deux espèces caractéristiques des fourrés mésotrophes à eutrophiles : Ronce commune *Rubus fruticosus* et Clématite des haies *Clematis vitalba*. Ces deux espèces ont la capacité de coloniser facilement et rapidement des milieux perturbés comme c'est le cas sur le site d'étude.

En plus de ces deux espèces, se trouvait également d'autres espèces issues des communautés de végétations prairiales et de friches.

Plus généralement, les espèces caractéristiques qui avaient été observées étaient les suivantes : Clématite des haies *Clematis vitalba*, Ronce commune *Rubus fruticosus*, Brome stérile *Anisantha sterilis*, Vergerette du Canada *Erigeron canadensis*, Carotte sauvage *Daucus carota*, Panais sauvage *Pastinaca sativa*.

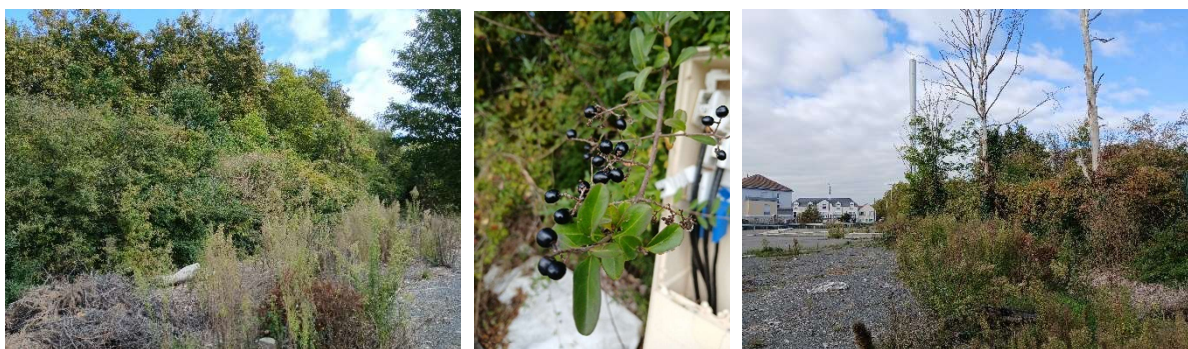


Figure 17: Stade de développement de la bordure Ouest du site en 2025 ©CDC Biodiversité

La végétation sur ce secteur a évolué depuis 2021. En effet, certaines espèces végétales se sont fortement développées. Contrairement à 2021, où le ballast était clairement visible et bordé par quelques pieds de *Vergerette du Canada* *Erigeron canadensis*, il est aujourd'hui presque complètement envahi par la végétation.

Cette végétation, essentiellement adossée à la clôture, est constituée également des espèces suivantes :

- **Strate arborée** : *Prunus* sp. dépérissants ;
- **Strate arbustive** : Noyer commun *Juglans regia*, Eglantier *Rosa canina*, Prunelier *Prunus spinosa*, *Ailante glanduleux* *Ailanthus altissima*, *Rubus* sp
- **Strate herbacée** : *Pois vivace* *Lathyrus latifolius*, Picride fausse-vipérine *Helminthoteca echinoides*, Clématite des haies *Clematis vitalba*, Luzerne cultivée *Medicago sativa*, Millepertuis perforé *Hypericum perforatum*, Mélilot blanc *Melilotus albus*, Morelle douce-amère *Solanum dulcamara*.

La zone présente également des dépôts de déchets ménagers et déchets verts.

■ E5.1 X FA.4 - Végétations herbacées anthropiques X Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces



Figure 18: Stade de développement de la bordure Nord en 2021 ©CDC Biodiversité

En 2021, ce secteur correspondait à une mosaïque des végétations prairiales et de végétation de friches. Le long de la clôture se développait des espèces caractéristiques des fourrés mésotrophes à eutrophes.

Les espèces caractéristiques qui avaient été observées étaient les suivantes : Trèfle blanc *Trifolium repens*, Pâture commun *Poa trivialis*, Lotier corniculé *Lotus corniculatus*, Picride fausse-épervière *Picris hieracioides*, Panais sauvage *Pastinaca sativa*, Clématite des haies *Clematis vitalba*.



Figure 19: Stade de développement de la bordure Nord en 2025 ©CDC Biodiversité

Le passage en octobre 2025 a permis de constater que le couvert végétal s'est étoffé au sein de la haie, tandis que la végétation au sol semble avoir été gérée par fauche, ou tonte.

Au niveau de la clôture, les espèces dominantes sont : Clématite des haies *Clematis Vitalba* et Cornouiller sanguin *Cornus sanguinea*.

De manière générale, nous avons pu recenser les espèces suivantes :

- **Strate arborée** : Erable sycomore *Acer pseudoplatanus*, *Salix* sp. ;
- **Strate arbustive** : Cornouiller sanguin *Cornus sanguinea*, *Rosa* sp., Noyer commun *Juglans regia*, Ailante glanduleux *Ailanthus altissima* ;
- **Strate herbacée** : Pois vivace *Lathyrus latifolius*, Picride fausse-vipérine *Helminthoteca echinoides*, Clématite des haies *Clematis vitalba*, Luzerne cultivée *Medicago sativa*, Millepertuis perforé *Hypericum perforatum*, Mélilot blanc *Melilotus albus*, *Rubus* sp., Morelle douce-amère *Solanum dulcamara*.

Au niveau du sol, les espèces dominantes sont : *Phytolacca americana*, *Mercurialis annua* et *Rubus* sp.

De manière générale, nous avons pu recenser les espèces suivantes :

- Strate arborée : *Acer platanoides* ;
- Arbustives : *Cornus sanguinea*, *Juglans regia*, *Rosa* sp. ;
- Herbacées : *Hedera helix*, *Clematis vitalba*, *Heracleum sphondylium*, *Hypericum perforatum*, *Potentilla reptans*, *Dactylis glomerata*, *Chelidonia major*, *Urtica dioica*, *Geranium molle*, *Equisetum arvense*

Par ailleurs, une mare a pu être observée entre ce secteur et le bâtiment SMF SNAVEB (situé en dehors de l'emprise du projet COB).

■ E5.1 – Végétations herbacées anthropiques



Figure 20 : Stade de développement de la bordure Sud en 2021 ©CDC Biodiversité

En 2021, ce secteur correspondait à une mosaïque de végétations pionnières et de friches dont les espèces caractéristiques observées étaient : *Vergerette du Canada* *Erigeron canadensis*, Carotte sauvage *Daucus carota*, Panais sauvage *Pastinaca sativa*, Picride fausse-épervière *Picris hieracioides*, Cirse commun *Cirsium vulgare*, Potentille rampante *Potentilla reptans* et Millepertuis perforé *Hypericum perforatum*.



Figure 21 : Stade de développement de la bordure Sud en 2025 ©CDC Biodiversité

Le secteur n'a pas subi de changements majeurs depuis 2021 étant donné qu'il s'agit toujours d'une mosaïque de végétations herbacées anthropiques pionnières et de friches.

Les espèces majoritaires sur ce secteur sont : Tanaisie commune *Tanacetum vulgare* et Potentille rampante *Potentilla reptans*.

De manière générale, nous avons aussi pu observer la présence des espèces suivantes :

- **Strate arbustive** : Cornouiller sanguin *Cornus sanguinea*, Erable sycomore *Acer pseudoplatanus*, Orme champêtre *Ulmus minor*, Rosa sp. ;
- Strate herbacée** : *Senecio* sp., Pois vivace *Lathyrus latifolius*, Berce commune *Heracleum sphondylium*, Liseron des haies *Calystegia sepium*, Fromental élevé *Arrhenatherum elatius*,

Millepertuis perforé *Hypericum perforatum*, Achillée millefeuille *Achillea millefolium*, Epilobe hirsute *Epilobium hirsutum*, *Vergerette du Canada* *Erigeron canadensis*, Armoise commune *Artemisia vulgaris*.

■ Espèces exotiques envahissantes

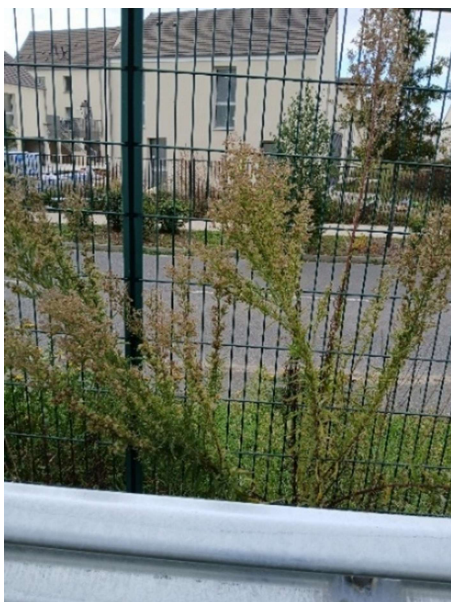


Figure 22 : Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*)



Figure 23: Buddleia de David (*Buddleja davidii*)



Figure 24: Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*)



Figure 25 : Pois vivace (*Lathyrus latifolius*)



Figure 26: *Ailante glanduleux (Ailanthus altissima)* -
Source : vdberk.co.uk



Figure 27: *Epilobe ciliée (Epilobium ciliatum)* - Source :
invasive.org



Figure 28: *Laurier-cerise (Prunus laurocerasus)* -
Source : invasive.org



Figure 29: *Sureau yèble (Sambucus yebulus)* - Source :
biodiversite.parc-naturel-pilat.fr



Figure 30: Sénéçon du cap (*Senecio inaequidens*) - Source : infoflora.ch

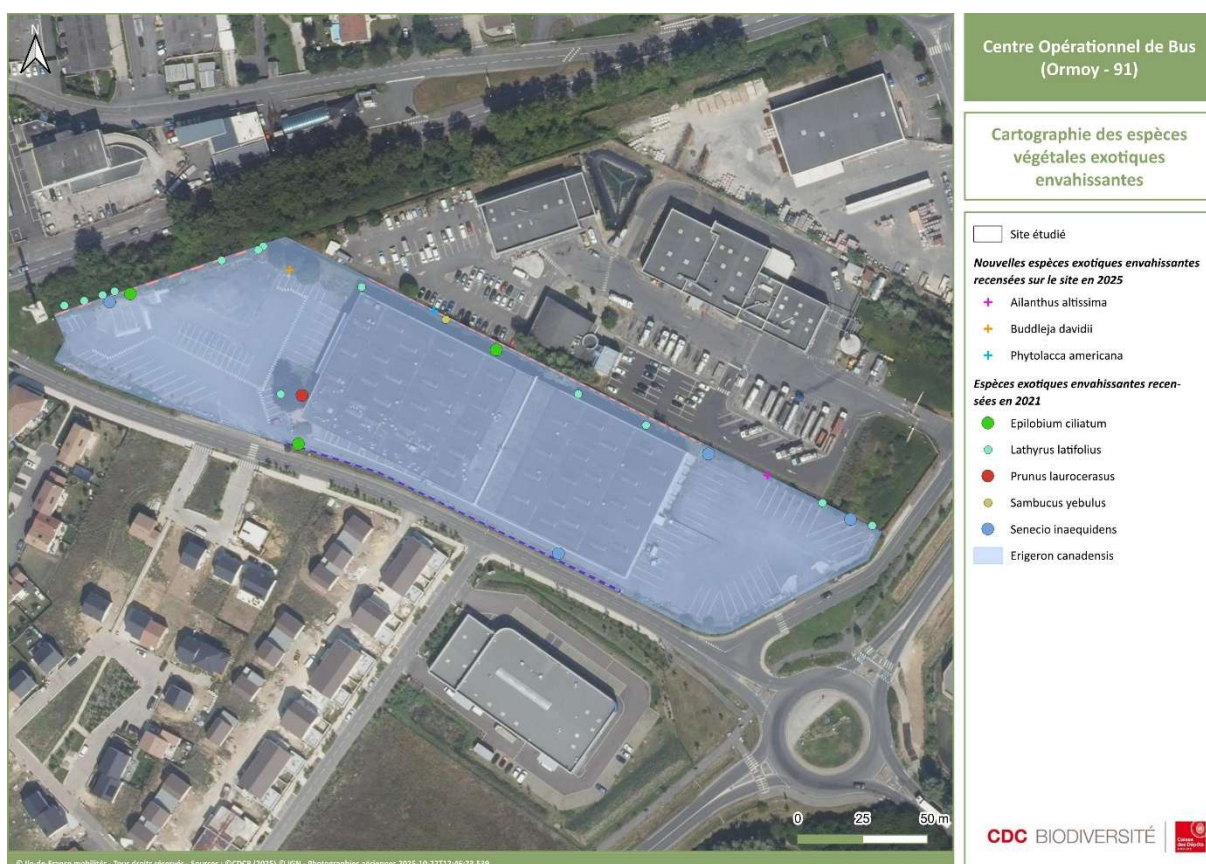


Figure 31. Cartographie des espèces végétales envahissantes et exotiques envahissantes recensées sur le site ©CDC Biodiversité

Entre 2021 et 2025, plusieurs nouvelles espèces exotiques envahissantes se sont implantées sur le site. Il s'agit de l'Ailante glanduleux *Ailanthus altissima*; du Buddleia de David *Buddleja davidii* et du Raisin d'Amérique *Phytolacca americana*. Ces espèces viennent s'ajouter au panel d'espèces exotiques envahissantes recensées en 2021 et qui sont toujours présentes sur site. A ce titre, des préconisations vont être réalisées ci-après afin de limiter le risque de propagation de ces espèces, aussi bien dans les phases de chantier que dans les phases interchantiers.

5. Recommandations

5.1. Recommandations pour l'installation de d'hibernacula après travaux

L'installation de deux hibernacula a été prévue afin de préserver l'intérêt des zones présentant du ballast et les arbres. Le maître d'ouvrage a souhaité avoir les recommandations de CDC Biodiversité pour la réalisation de cet ouvrage. Celles-ci sont présentées ci-dessous.

Dimensionnement	Le site ayant une surface d'environ 2 ha, il serait pertinent d'installer à minima 3 gîtes, exclusivement sur les zones enherbées et, si possible, en conservant une bande enherbée de 3 m autour des ouvrages.
Principes et modalités techniques	Un hibernaculum peut être utilisé uniquement durant l'hivernage, ou bien comme abri régulier tout au long de l'année. C'est le lieu idéal pour que de nombreuses espèces puissent passer l'hiver (thermorégulation, nourriture). Le principe de l'hibernaculum est d'empiler des matériaux inertes (pierres, branchages, etc) dans une zone surcreusée, afin que les interstices et cavités puissent servir d'abris. Ils offrent ainsi un microclimat bénéfique en créant des possibilités de caches. <u>Modalités techniques :</u> - Creuser le sol sur une surface de 1 m² et à une profondeur de 50 cm, en conservant la terre à côté du trou formé ; - Former dans le trou réalisé un amoncellement de pierres (graviers de granulométrie 0,2 – 2 cm et blocs de 20 – 40 cm de diamètre), de branches (diamètre d'environ 20 cm), et de bûches et souches de différentes tailles, sur une hauteur d'environ 1m. La terre excavée sera réutilisée pour consolider l'aménagement sans la tasser (la terre ameublie pourra être utilisée pour la ponte).

	  ©CDC Biodiversité
Modalités de gestion	La gestion consiste à vérifier l'état des gîtes et à éliminer si nécessaire la végétation grimpante. Selon l'état de l'ouvrage il pourra être nécessaire de changer les pierres et les branchages (généralement tous les deux ans pour le bois). Les abords des gîtes seront fauchés tous les 2 ans, afin de maintenir des habitats favorables aux espèces cibles. Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé. Si nécessaire, il pourra être réalisé des ajouts de bois au-dessus des tas de bois. Tous les 15 ans, les hibernacula pourront être renouvelés en fonction des suivis et de l'avancée des connaissances scientifiques. Lors de ces renouvellements, une attention particulière sera portée au fait de ne pas déplacer d'éventuels individus découverts au sein des structures (notamment le Hérisson d'Europe) la léthargie de certaines espèces pouvant parfois être interprétée comme un décès.

5.2. Mesures préventives pour éviter la création ou la dégradation involontaire de milieux humides temporaires durant l'interchantier et la gestion des eaux pluviales

Etant donné que l'extrémité Est du site du COB Ormoy se trouve sur un périmètre de zones humides probables (Cf. 3.2 - Enjeu « zones humides »), une attention particulière devra être portée au moment de la phase d'interchantier afin de gérer les eaux pluviales de sorte à éviter la création puis la dégradation involontaire de milieux humides temporaires une fois la reprise du chantier.

Actuellement, le site ne présente qu'un petit secteur de végétations humides qui pousse principalement dans les interstices (bouches d'évacuation des eaux de pluies) entre le parking et les anciens quais de chargement. Le développement de cette végétation sera donc limité par le substrat naturel disponible et les surfaces imperméabilisées attenantes.

A noter également qu'il faudra être vigilant pendant la phase de désamiantage et de déconstruction afin que la réouverture du milieu n'entraîne pas le développement de la végétation humide sur une surface, qui, d'un point de vue réglementaire, serait considérée comme significative.

Il faudra donc idéalement veiller à s'assurer qu'après la première phase de travaux :

- La topographie ne favorise pas la stagnation de l'eau issue des précipitations sur certains secteurs (comme c'est le cas actuellement au niveau de la Typhaie). Pour ce faire, il pourra être envisagé d'aplanir la topographie du site pour que l'infiltration se fasse sur l'ensemble de la parcelle ;
- Si des pentes sont finalement conservées, que celles-ci permettent l'évacuation des eaux pluviales vers des secteurs perméables et/ou des ouvrages spécifiques (tels que des bouches d'évacuations) ;
- Il serait par ailleurs intéressant de conserver/restaurer une partie du site pour gérer les eaux pluviales et éviter que d'autres zones humides ne se forment sur le chantier. Sur la base de ce qui est prévu sur le plan de masse et dans le programme fonctionnel & technique, les eaux pluviales pourraient notamment être dirigées dès la phase chantier vers un ou plusieurs secteurs envisagés en tant qu'espaces paysagers végétalisés. Une analyse topographique permettrait d'ajuster le positionnement de ces secteurs végétalisés sur le site et de créer un ou des secteur(s) avec une ou plusieurs mares/dépressions et des zones humides. Ils seraient ensuite évités pendant la phase travaux et exploitation et conserver après construction du COB. Ces secteurs participeraient donc à la gestion des eaux pluviales sur le site. Ces secteurs pourraient potentiellement être complémentaire au bassin de rétention envisagé et pourrait permettre d'adapter son positionnement et ses dimensions ;
- Garantir une bonne fonctionnalité des ouvrages d'infiltration des eaux et un bon entretien afin d'éviter qu'ils ne se bouchent et qu'ils favorisent l'installation d'une végétation humide.

En fonction des suivis naturalistes, d'autres actions de défavorabilisation permettant de s'assurer que d'autres espèces ne viendront pas s'installer sur le site pourront être mises en place pendant la phase de chantier ou à la fin de la première phase chantier.

Voici quelques exemples d'actions :

- Ne pas faire de tas de pierres ou autres micro-habitats potentiels qui seraient favorables à la petite faune terrestre ;
- Faire intervenir un écologue pour vérifier la présence ou non d'amphibiens :
 - o S'il n'y a pas d'amphibiens, procéder au débouchage de l'évacuation pour traiter la zone de rétention d'eau stagnante, et couper la typhaie.
 - o S'il y a des amphibiens, installer une bâche anti-amphibiens anti-retours et, une fois tous les amphibiens évacués, procéder au débouchage de l'évacuation.
- Installer une bâche anti-batrachiens autour du chantier afin d'éviter que des amphibiens ne pénètrent dans la zone.
- Etc ...

A ce stade, les eaux pluviales ne seront pas redirigées vers le bassin de rétention qui ne sera pas encore créé ou seulement en cours de création.

5.3. Précautions pour limiter l'installation d'espèces exotiques envahissantes pendant l'interchantiers

Les pré-diagnostic ont permis de relever la présence de plusieurs espèces envahissantes et exotiques envahissantes.

Une attention particulière sera portée sur 4 espèces, étant donné qu'elles sont fortement représentées sur le site : *Erigeron canadensis*, *Senecio inaequidens*, *Epilobium ciliatum* et l'espèce envahissante *Lathyrus latifolius*.



S. FILOCHE

Erigeron canadensis



O. ROQUINAR'CH

Senecio inaequidens



J-J. HOUDRE

Epilobium ciliatum



Alain BIGOU

Lathyrus latifolius

CDC Biodiversité recommande ainsi :

■ D'éviter la propagation de la plante par :

- Ne pas laisser les résidus sur place car la plante peut encore produire des graines viables pendant quelques jours ;
- L'évacuation sécurisée de tous les résidus vers un centre agréé pour incinération. Le maître d'ouvrage devra, le cas échéant, récupérer les bons de décharge correspondant ;
- **La réalisation d'une surveillance de la zone et renouvellement des opérations pour éliminer les nouvelles repousses.**

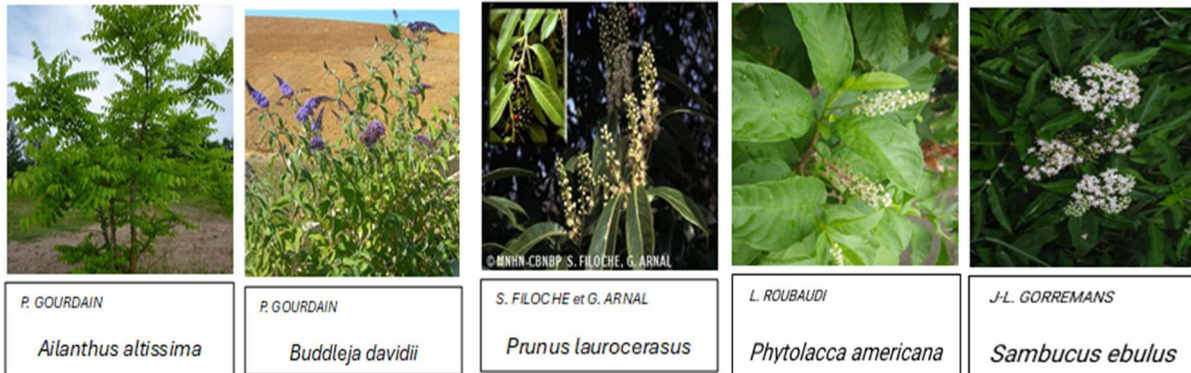
■ D'éliminer la plante et éviter son installation par :

- **Arrachage manuel systématique** ou avec de petits outils (pelle, pioche) dès repérage.

Ces mesures impliquent donc que les intervenants sur site soient formés à la reconnaissance des espèces en question et qu'ils soient sensibilisés sur les bons gestes à adopter.

Par ailleurs, il sera tout de même judicieux de prêter attention aux 5 autres espèces végétales exotiques envahissantes recensées même si elles sont moins nombreuses. Certaines ont été nouvellement recensées suite au passage de 2025, ce qui révèle donc qu'il pourrait y avoir un risque qu'elles se développent si les conditions leurs sont favorables.

C'est le cas de : *Ailanthus altissima*, *Buddleja davidii*, *Phytolacca americana*, *Prunus laurocerasus* et dans une moindre mesure *Sambucus ebulus*.



- Éviter la propagation de la plante par :
 - Évacuation sécurisée de tous les résidus vers un centre agréé (compostage/ méthanisation à privilégier si possible).
 - **Surveillance de la zone et renouvellement des opérations si retour de l'espèce.**
- Éliminer les rejets de la plante et éviter son installation par :
 - **Arrachage manuel systématique** des jeunes plants en enlevant toutes les racines.

Pour parfaire les recommandations, CDC Biodiversité recommande au maître d'ouvrage de fournir à tous les intervenants le [Guide d'identification et de gestion des espèces végétales exotiques envahissantes sur les chantiers de travaux publics - CDR-EEE](#).

5.4. Précautions pour empêcher l'accès au chantier du public

Le site doit impérativement rester clos que ce soit pendant les phases chantiers ou d'interchantiers. En effet, laisser un accès aux personnes extérieures à l'opération pourrait nuire aux mesures mises en œuvre citées plus haut.

Le public extérieur pourrait dégrader le travail réalisé :

- Arrachage des mesures de protections anti-batracien ;
- Déformation du sol avec la circulation de véhicules non prévus (création de cuvettes, d'ornières) qui pourrait favoriser la rétention d'eau et donc la formation de zones humides favorables aux batraciens ;
- Dispersion d'EEE avec l'entrée et la sortie des individus (à pied ou en véhicules) ;
- Etc...

Pour éviter cela, CDC Biodiversité recommande de repositionner les blocs, présentes aujourd'hui, lors des phases d'arrêt de chantier. Cela permettra, même en cas de cas des portails et cadenas, de bloquer l'entrée des véhicules de tout type.

5.5. Pour conclure

Pendant la phase d'interchantiers ; il est essentiel que des « rondes hebdomadaires » soient réalisées afin de constater que l'ensemble des préconisations soient respectées ou dans le cas contraire d'y remédier selon le plan d'actions détaillé plus haut. Ces rondes de surveillance devront permettre de vérifier les points suivants :

- Bon écoulement des eaux pluviales (pas d'eau stagnante sur le site) ;
- Lutte contre les EEE efficace (pas de rejets, pas de dissémination sinon mise en œuvre des actions pour les retirer et exporter hors du site) ;
- Maintiens du chantier clos sans accès au public (barrières closes et efficaces).

CDC BIODIVERSITÉ



141 avenue de Clichy
75017 PARIS
T. +33 (0)1 80 40 15 00

contact@cdc-biodiversite.fr

www.cdc-biodiversite.fr

SAS au capital de 17 475 000 euros
RCS Paris 501 639 587
Siret 501 639 587 00036 - APE 6420Z
N° TVA Intracom. FR51501639587